

Syndicat départemental CGT Conseil général de Seine-Maritime

Rouen le 14 avril 2010

Monsieur le Président
Commissions Administratives Paritaires A – B – C
s/c Monsieur le Vice-Président du Conseil Général,
chargé du personnel,
Mesdames et Messieurs les élu-e-s
Conseil Général de Seine-Maritime

Objet : CAP 2010 – A.B.C

Monsieur le Président,

Nous tenons, par la présente, à vous interpellier sur différents points concernant les Commissions Administratives Paritaires de l'année 2010 qui se tiennent le 7 juin prochain.

En effet, plusieurs recours d'agents du Département n'ont pu être étudiés lors des CAP du 21 et 22 janvier dernier du fait, notamment, de leur transmission tardive aux représentants du personnel, qui ne pouvaient ainsi, statuer, sans avoir eu le temps de l'analyse et du recueil complémentaire d'informations nécessaire.

Il avait donc été décidé par la collectivité sur avis de l'ensemble des membres de la CAP, que les recours, qui n'auraient pu être présentés lors des CAP de janvier, seraient étudiés à la CAP devant se tenir en juin.

Par ailleurs, des décrets sont sortis le 29 décembre 2009 permettant notamment à des agents de la catégorie C de bénéficier d'un déroulement de carrière sans examen, fondé sur l'ancienneté. La publication tardive de ce décret n'a pas permis sa mise en œuvre dès la CAP de janvier, malgré la demande de la CGT par courrier dès le début du mois de janvier.

Cependant, l'engagement a été pris lors des CAP de janvier d'appliquer ces décrets lors de la CAP de juin.

L'ensemble de ces points ne peut être étudié en 30 minutes, temps qui semble dédié à chaque CAP devant se tenir le 7 juin, au vu du calendrier transmis aux organisations syndicales. **Nous nous inquiétons donc et vous demandons à nouveau que de véritables Commissions aient lieu le 7 juin afin de permettre aux représentants du personnel de tenir pleinement leur rôle dans l'intérêt des agents du Département.**

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses, et veuillez croire en notre attachement au service public, garanti par des emplois publics statutaires.

Pour le syndicat CGT
La secrétaire générale

Christine BOULIER